Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 059-215903675-20230927-DGS_D_2023_70-DE

Commune :
LYS LEZ LANNOY (367)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1464 1M

Document vérifié et numéroté le 12/05/2023
A SDIF Nord
Par FLAN Guillaume
Technicien géomètre
Signé

SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES
22 RUE LAVOISIER

59466 LOMME CEDEX

sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : LYS LEZ LANNOY (367)
Section : AB
Feuille(s) : 000 AB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 1941
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 12/05/2023
Support numérique : ----------

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille remise 6463.

A ---------- , le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

D'après le document d'arpentage dressé
Par MICHAEL RICHE (2)

Réf. :

Le 20/04/2023

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).